

ARRÊTÉ N° 2025_070

PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE CADRE TERRITORIAL SUPÉRIEUR DE SANTÉ PARAMÉDICAL AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Décret n° 2016-336 du 21 mars 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental n°2024-446 du 29 novembre 2024 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, Directeur général des services du Département ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - Le tableau d'avancement pour l'accès au grade de cadre supérieur de santé titre de l'année 2024 est établi ainsi qu'il suit :

- 1 Alonso Peggy
- 2 Ferreira-Delgado Charlène
- 3 Frobert Martine
- 4 Jalce N'tchandy Nyse
- 5 Kadri Hafida

ARTICLE 2. - Le présent arrêté prendra effet le 31 décembre 2024.

ARTICLE 3. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou



publication.

ARTICLE 4. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le